**No 8176**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

**PROJET DE LOI**

**modifiant la loi modifiée du 30 juillet 2002 déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l’acquisition de terrains à bâtir et d’immeubles d’habitation**

**\*\*\***

**Résumé**

À la suite des négociations qui ont eu lieu le 3 mars 2023 dans le cadre de la réunion du Comité de coordination tripartite, un accord a été signé en date du 7 mars 2023, le « Solidaritéitspak 3.0 ».

Afin d’éviter un choc inflationniste en début 2024 et d’aider les ménages et les entreprises par des mesures spécifiques, le projet de loi n° 8176 a pour objet de mettre en œuvre une des mesures contenues dans cet accord, à savoir l’augmentation du plafond du crédit d’impôt en matière de droits d’enregistrement, dit « *Bëllegen Akt* », de 20 000 à 30 000 euros.

Afin de faire bénéficier les acheteurs dans les meilleurs délais de cette mesure, une entrée en vigueur rétroactive au jour de la signature de l’accord « Solidaritéitspak 3.0 » est prévue.